

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 26

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

le : 07 JUIN 2023

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes. I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. PH. MARTIN (pouvoir à ML. ANZALONE), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), C.
CHAUVET (pouvoir à S. LAMBERT), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), C. BARRY (pouvoir à
MD. PAGÈS), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à M. LOMBARDO)

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20230607 – 34/URBA05. TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION
DES TARIFS 2024**

Par délibération du conseil municipal du 24 mai 2022, la municipalité a modifié les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur la commune de Châteaurenard, et maintenu la réfaction de 50% sur les enseignes dont la superficie totale est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² (L2333-8 du CGCT)

La commune peut, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, actualiser les tarifs applicables pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire ;

La taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, exploités, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories : les dispositifs publicitaires, les enseignes et les préenseignes.

En application des dispositions édictées à l'article L2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac de la pénultième année et arrondis au dixième d'euro.

Pour 2023, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, applicable sur les tarifs 2024 est fixé à +6% (Source INSEE).

Pour 2024, une certaine modulation est privilégiée.

	Tarifs actuels	Tarifs 2024
Enseignes <= 7 m ² (€/m ² /an)	Exonéré	Exonéré
Enseignes > 7 m ² et <= 12 m ² (€/m ² /an)	6,20 €	6,60 €
Enseignes > 12 m ² et <= 20 m ² (€/m ² /an)	12,30 €	13,30 €
Enseignes > 20 m ² et <= 50 m ² (€/m ² /an)	24,70 €	26,60 €
Enseignes > 50 m ² (€/m ² /an)	49,30 €	53,60 €
Préenseignes non numérique <= 50 m ² (€/m ² /an)	15,40 €	16,50 €
Dispositifs publicitaires non numérique <= 50 m ² (€/m ² /an)	15,40 €	16,50 €
Préenseignes numérique <= 50 m ² (€/m ² /an)	46,30 €	50,00 €
Dispositifs publicitaires numérique <= 50 m ² (€/m ² /an)	46,30 €	50,00 €
Préenseignes non numérique > 50 m ² (€/m ² /an)	30,80 €	33,30 €
Dispositifs publicitaires non numérique > 50 m ² (€/m ² /an)	30,80 €	33,30 €
Préenseignes numérique > 50 m ² (€/m ² /an)	92,50 €	97,50 €
Dispositifs publicitaires numérique > 50 m ² (€/m ² /an)	92,50 €	97,50 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 24 mai 2023,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de maintenir la réfaction sur les enseignes dont la surface totale est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m²,

DECIDE de relever, conformément à l'article L2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) suivant détails ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 08 juin 2023

LE MAIRE
Marcel MARTEL

